

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 27 MARS 2017**

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LUNDI 27 MARS A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

| | |
|-------------------------------------|--|
| <u>Etaient présents</u> | M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRES, M. BLANCHET, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPÉ, M. THORETON. |
| <u>Absents excusés</u> | M. LENFANT donne pouvoir à M. DEGOULET M. VIVIER donne pouvoir à M. LEFEUVRE |
| <u>Absente</u> | Mme LIEBLE |
| <u>Secrétaires de séance</u> | Mme RACAPE - Valérie HERVE |

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 27 février 2017
- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose deux ajouts, acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Avis du Conseil municipal sur les enquêtes publiques chemin des Nerreries et de l'Hachet.

Finances

1. Compte administratif Assainissement 2016
2. Compte de gestion Assainissement 2016
3. Affectation du résultat Assainissement 2016
4. Compte administratif Commune 2016
5. Compte de gestion Commune 2016
6. Affectation du résultat Commune 2016
7. Compte administratif « Lotissement des Trois-Chênes » 2016
8. Compte de gestion « Lotissement des Trois-Chênes » 2016
9. Affectation du résultat « Lotissement des Trois-Chênes » 2016
10. Dépenses d'investissement
11. Demandes de dotations pour l'année 2017
12. Modification du cautionnement de la régie de la cantine
13. Convention avec La Suze-sur-Sarthe pour le financement du RASED
14. Subvention des voyages linguistiques des lycéens à l'étranger

Affaires générales

15. Elections présidentielles et législatives : organisation du Bureau et des permanences
16. Droit de préemption urbain
17. Vente de la parcelle ZY 101

- 18. Recrutement d'un adjoint technique
- 19. Recrutement de deux adjoints d'animation dans le cadre d'un remplacement

Comptes-rendus des commissions

- 20. Commissions communautaires
- 21. Commissions communales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2017

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 27 février 2017 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Approbation du Compte administratif Assainissement 2016

Délibération n° 2703201701

M. le Maire sort de la salle du Conseil. Mme RACAPÉ, responsable des Finances, prend la Présidence de la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif Assainissement de l'exercice 2016 qui représente un excédent global de 38 680.41 Euros.

M. le Maire revient dans la salle et reprend la Présidence du Conseil.

2. Approbation du Compte de gestion Assainissement 2016

Délibération n°2703201702

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion Assainissement de l'exercice 2016, qui représente un excédent global de 38 680.41 Euros.

3. Affectation du résultat Assainissement 2016

Délibération n° 2703201703

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif 2016 concernant le budget Assainissement de la Commune, considérant que le compte administratif n'appelle aucune observation,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

- Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent global de 38 680.41 Euros.

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter les résultats :

- En recettes de fonctionnement, 10 763.79 Euros au compte 002,
- En recettes d'investissement, 27 916.62 Euros au compte 001.

4. Approbation du Compte administratif Commune 2016

Délibération n°2703201704

M. le Maire sort de la salle du Conseil. Mme RACAPÉ, responsable des Finances, prend la Présidence de la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif Commune de l'exercice 2016, qui représente un excédent global de 86 494.31 Euros.

M. le Maire revient dans la salle et reprend la Présidence du Conseil.

5. Approbation du Compte de gestion Commune 2016

Délibération n°2703201705

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion Commune de l'exercice 2016 qui représente un excédent global de 86 494.31 Euros.

6. Affectation du résultat Commune 2016

Délibération n°2703201706

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif 2016 considérant d'approuver,
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 71 553.67 Euros et un excédent d'investissement de 14 940.64 Euros.

Décide d'affecter, à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats :

- En recettes d'investissement : 14 940.64 Euros au compte 001,
- En affectation de résultat : 71 553.67 Euros au compte 1068.

7. Approbation du Compte administratif « Lotissement des Trois Chênes » 2016

Délibération n°2703201707

M. le Maire sort de la salle du Conseil. Mme RACAPÉ, responsable des Finances, prend la Présidence de la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif Lotissement les Trois-Chênes de l'exercice 2016, qui représente un excédent global de 165 014, 19 Euros.

M. le Maire revient dans la salle et reprend la Présidence du Conseil.

8. Approbation du Compte de gestion « Lotissement des Trois Chênes » 2016

Délibération n°2703201708

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion Lotissement les Trois-Chênes de l'exercice 2016, qui représente un excédent global de 165 014, 19 Euros.

9. Affectation du résultat « Lotissement des Trois Chênes » 2016

Délibération n°2703201709

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif 2016 concernant le budget Lotissement les Trois-Chênes de la commune, considérant d'approuver,
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016,
- Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 121 321, 43 euros et un excédent d'investissement de 43 692, 76 euros.

Décide d'affecter, à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats :

- En recettes d'investissement : 43 692, 76 Euros au 001,
- En recettes de fonctionnement : 121 321, 43 Euros au 002.

10. Dépenses d'investissement

Délibération n°2703201710

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal la loi du 5 janvier 1988 qui autorise à mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier jusqu'à la date du vote du budget primitif de la commune dans la limite de 25 % de la masse des crédits d'investissement du budget de l'année précédente.

Les opérations susceptibles d'être réglées en section d'investissement avant le vote du budget primitif commune 2017 sont les suivantes :

Budget général :

- Lextronic : 108, 02 euros TTC au 21312
- Domotiqu'Elec : 318, 12 euros TTC au 21312
- Matériel.net : 2 519, 34 euros TTC au 21312

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter les propositions de M. le Maire (ou son représentant) dans les conditions exposées ci-dessus et autorise celui-ci à engager les dépenses d'investissements sus-mentionnées avant le vote du budget 2017.

11. Demandes de dotations pour l'année 2017

a. DETR Priorité n°1 : Extension de l'éclairage public rue des Mahotières et rue du Chêne Moreau

Délibération n°27032017111

- Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- Vu les articles L2334-32 à L2334-39 du CGCT,
- Vu le budget communal,
- Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire concernant la nécessité d'étendre le réseau d'éclairage public du hameau de Saint-Benoît rue des Mahotières et rue du Chêne Moreau afin de sécuriser le cheminement des piétons, notamment autour des nouvelles constructions, mais aussi des enfants le matin,
- Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR au titre de l'exercice 2017 (circulaire préfectorale du 5 janvier 2017) soit 20 % du montant des travaux HT,
- Considérant que le projet entre en cohérence avec les orientations de la circulaire, en particulier le point 1 « Aménagements urbains et sécurité », notamment le point 1.2 « Eclairage public » dont les observations soulignent l'importance de l'efficacité énergétique dans ce domaine,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Adopte** l'avant-projet concernant l'Extension de l'éclairage public rue des Mahotières et rue du Chêne Moreau, pour un montant de 7 906 euros HT soit 9 487,20 euros TTC,
 - **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programme 2017 à hauteur du maximum prévu par les textes,
 - **S'engage** à financer l'opération de la façon suivante :
- Subvention DETR (20 % du prix hors-taxes) : 1 581, 20 € HT

Commune : 6 324,80 € HT

- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017, article 2152 section investissement,
- **Autorise** M. Le Maire (ou son représentant) à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

b. DETR Priorité n°2 : Aménagement des trottoirs route de La Suze entre la Mairie et l'école « Les P'tits Gaudinois »

Délibération n°27032017112

- Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- Vu les articles L2334-32 à L2334-39 du CGCT,
- Vu le budget communal,
- Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire concernant la sécurisation du cheminement des piétons et réaménagement des trottoirs route de La Suze entre la Mairie et l'école « Les P'tits Gaudinois »,
- Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR au titre de l'exercice 2017 (circulaire préfectorale du 5 janvier 2017) soit 20 % du montant des travaux HT,
- Considérant que le projet entre en cohérence avec les orientations de la circulaire, en particulier le point 1 « Aménagements urbains et sécurité », notamment le point 1.1 « Opération cœur de village » dont les observations précisent : « une priorité sera accordée aux opérations améliorant la sécurité des déplacements des piétons et des vélos (démarche nationale « une voirie pour tous ») »,

Après en avoir délibéré par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil municipal :

- **Adopte** l'avant-projet concernant la sécurisation du cheminement des piétons et réaménagement des trottoirs route de La Suze entre la Mairie et l'école « Les P'tits Gaudinois », pour un montant de 13 136 euros HT soit 15 763, 20 euros TTC.
- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programme 2017 à hauteur du maximum prévu par les textes,
- **S'engage** à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention DETR (20 % du prix hors-taxes) : 2 627, 20 € HT

Commune : 10 508,80 € HT

- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017, article 2152 section investissement,
- **Autorise** M. Le Maire (ou son représentant) à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

12. Modification du cautionnement de la régie de la cantine

Délibération n°2703201712

M. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier le cautionnement pour la régie « Cantine », qui dépasse en moyenne les 3 000 euros par mois depuis l'an dernier.

L'arrêté de nomination de Mme VIEL, régisseur, sera modifié en son article 3 comme suit : « Article 3 : Mme Géraldine VIEL est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de 460 euros pour un montant moyen des recettes encaissées mensuellement de 3 000 euros à 4 600 euros. »

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

13. Convention avec La Suze sur Sarthe pour le financement du RASED

Délibération n°2703201713

La Commune de La Suze-sur-Sarthe souhaite mettre en place une convention avec l'ensemble des communes d'intervention de l'équipe du Rased. En effet, jusqu'à présent, seule la commune de La Suze-sur-Sarthe supporte les charges afférentes au fonctionnement de ce service, aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses d'investissement. Pour l'hébergement de ce service, il n'y a pas de dotation ou subvention spécifique de la part de l'Education nationale.

M. Le Maire de La Suze-sur-Sarthe sollicite la participation de Chemiré-le-Gaudin pour les crédits affectés au Rased pour le fonctionnement et l'investissement. Cette participation permettra à l'équipe de disposer d'un budget plus important pour l'acquisition de matériels pédagogiques et de fournitures.

M. Le Maire de La Suze-sur-Sarthe propose une participation de chaque commune à hauteur de 1 euro par enfant scolarisé pour les crédits de fonctionnement et au prorata des effectifs des élèves des écoles pour le budget d'investissement avec un budget maximum de 4 500 euros sur 5 ans.

La Commune de La Suze-sur-Sarthe continuera à accueillir l'équipe du Rased dans les locaux de l'école de La Renardière, où l'équipe dispose d'un espace dédié composé de 3 salles, d'une ligne téléphonique et d'une connexion internet.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision et pour la signature de la convention avec la commune de La Suze-sur-Sarthe.

14. Subvention des voyages linguistiques des lycéens à l'étranger

Délibération n°2703201714

Sur proposition des commissions « Ecole et Jeunesse » et « Finances », le Conseil municipal décide d'étendre la subvention des voyages linguistiques à l'étranger des collégiens aux lycéens. La somme de 30 euros pourra être versée aux familles sur demande auprès du secrétariat, après vérification auprès de l'établissement scolaire concerné.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

15. Elections présidentielles et législatives : organisation du Bureau et des permanences

Délibération n°2703201715

- Organisation du Bureau pour le dimanche 23 avril et le dimanche 7 mai 2017 :

Président : Michel PAVARD

Secrétaire : Miguel DEGOULET

Assesseurs : Mickaël DESPRES et Franck THORETON

- Organisation des permanences en tenant compte des horaires d'ouverture jusqu'à 19h :

| | |
|---------------|--|
| 8h00 - 10h45 | Michel PAVARD Armand LEFEUVRE Renée RACAPE |
| 10h45 - 13h30 | Sylvia PROVOTS Paola MOREAU-TONNELIER Miguel DEGOULET |
| 13h30 - 16h15 | Mickaël DESPRES Roland BLANCHET Marcel LENFANT |
| 16h15 - 19h00 | Isabelle LANGLAIS Amandine LIEBLE Franck THORETON Bertrand VIVIER |

Elections législatives : l'organisation du Bureau et des permanences sera déterminée lors du prochain conseil : plusieurs conseillers n'ayant pas leur agenda et plusieurs conseillers sont absents.

16. Droit de Prémption urbain

Délibération n°2703201716

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, 10, rue du Renom, cadastré section B n° 189, B n° 932 et B n° 934.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- **déclare** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ces parcelles.
- **donne** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

17. Avis du Conseil municipal sur l'enquête publique chemin des Nerreries

Délibération n°2703201717

M. le Maire rappelle que par délibération du 23 janvier 2017 a été demandée la cession d'une partie du chemin des Nerreries à un riverain.

Une enquête publique préalable à ce projet a été effectuée du 23 février au 9 mars 2017. Elle n'a donné lieu à aucune remarque.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,
- Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Décide :

- **De vendre** la partie demandée soit 95 m pour une superficie de 760 m² à M. Jean-Marie RASSON, seul utilisateur de ce chemin pour un montant de 1 500 euros selon son offre.
- Que les frais résultant de cette vente seront à la charge de M. RASSON.

18. Avis du Conseil municipal sur l'enquête publique chemin de L'Hachet

Délibération n°2703201718

M. le Maire rappelle que par délibération du 23 janvier 2017 a été demandée la désaffectation du chemin communal n° 3 dit de L'Hachet.

Une enquête publique préalable à ce projet a été effectuée du 23 février au 9 mars 2017. Elle n'a donné lieu à aucune remarque.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,
- Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Décide :

- **De procéder aux échanges** de terrains pour permettre à M. BARADE de réaliser son système d'épuration des eaux usées,
- **De borner** le chemin conformément à son utilisation

19. Vente de la parcelle ZY n° 101

Délibération n°2703201719

M. Le Maire demande à Mme MOREAU-TONNELIER, conseillère municipale, et M. DESPRES, adjoint au Maire, intéressés par cette affaire, de quitter la salle.

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal la réunion du 27 février dernier. Pour mémoire, les riverains avaient fait une offre à 12 euros le m², prenant en compte le passage d'une ligne haute-tension et la présence d'un poteau EDF qui rendent le terrain peu exploitable pour une construction. Une parcelle voisine avait été vendue 19 euros le m² en 2014, sans servitude de cette nature. A la suite de l'évocation de la vente de la parcelle ZY 101, M. Le Maire a donc repris contact avec les Domaines, qui avaient évalué le terrain à 24 euros le m².

Cet échange a révélé que la présence de la ligne haute-tension et du poteau EDF n'avait pas été prise en compte. Les Domaines ont bien voulu donner un nouvel avis. M. Le Maire signale que depuis le 1^{er} janvier 2017 les Domaines ne fournissent plus d'estimations aux communes de moins de 2 000 habitants. Les élus doivent dorénavant faire ce travail seuls. Néanmoins, un avis correctif a bien été émis, les Domaines assurant le suivi, considérant qu'il s'agit de la suite de l'affaire de 2016.

Le rectificatif de l'avis 2016-075V0530 estime la valeur vénale de 14 à 19 euros du m².

Vu les éléments d'information nouveaux, le Conseil municipal décide de vendre le terrain à 14 euros le m² et avec la prise en charge des frais de bornage par les riverains se portant acquéreurs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. DESPRES et Mme MOREAU-TONNELIER ne participant pas au vote, donnent toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

20. Recrutement d'un adjoint technique

Délibération n°2703201720

Suite à la décision de mettre fin au stage d'un adjoint technique à la date du 31 janvier 2017, M. Le Maire propose de recruter M. Thomas RENOU à partir du 7 mars 2017 jusqu'au 7 juin 2017 en tant qu'adjoint technique contractuel, 3^{ème} échelon, échelle C1 de la grille indiciaire des Adjointes Techniques (indice brut 349, indice majoré 327) pour un accroissement temporaire d'activité.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

21. Recrutement de deux adjoints d'animation dans le cadre d'un remplacement

Délibération n°2703201721

M. DEGOULET propose le recrutement de deux adjointes d'animation de 2^e classe pour assurer la réorganisation du service « Animation » le temps du remplacement d'un agent en arrêt maladie :

- Mme Christine GABOREAU, pour une durée de 12h, du 6 au 31 mars 2017,
- Mme Claire MONNET, pour 3,30 h / semaine à partir du 3 mars 2017 et pour une durée de 6 semaines.

Participant aussi à la réorganisation du service, Mme Amandine LELIEGE effectuera des heures complémentaires.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

22. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Aménagement de l'espace.** Le projet de prise compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est abandonné par la Communauté de Communes, la majorité des communes ayant voté contre. Le Conseil municipal, dans ces conditions, s'interroge sur la mise en œuvre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui sera forcément plus difficile sans cadre permettant d'organiser les échanges.

- **Syndicat d'eau Brains-Souigné.** M. BLANCHET informe le Conseil municipal d'une hausse prochaine de la part syndicale de l'eau. Hors-taxes, l'abonnement annuel augmentera de 7,34 euros, la consommation de 0,09 euros/m³ de 1 à 200 m³ (dégressif ensuite). Cette décision a notamment pour motivation de compenser la baisse de la consommation, qui entraîne mécaniquement une baisse des recettes.

Plusieurs élus regrettent que les économies faites d'un côté amènent une hausse des coûts de l'autre.

23. Comptes-rendus des commissions communales

- **Commission « Communication ».** Le prochain flash sera distribué autour du week-end du 15 avril, après une séance de relecture le jeudi 6 avril à 18h30 à la Mairie. Le pliage est prévu le 12 avril à 18h.

Sa distribution s'organiserait comme suit, à partir du 13 avril :

ZONE A : Roland BLANCHET

ZONE B : Isabelle LANGLAIS et Sylvia PROVOTS

ZONE C : Armand LEFEUVRE

ZONE D : Mickaël DESPRES et Michel PAVARD

ZONE E : Miguel DEGOULET

- **Commissions « Fleurissement » et « Fêtes et cérémonies ».** Mme PROVOTS fait un compte-rendu de la dernière commission. Les principales décisions :

- **Arbustes rue Eugène Vivier.** Ajout d'arbustes pour améliorer le parterre existant. La commission décide de planter, en novembre prochain trois saules-crevette identiques à ceux de l'allée de la Sauvagère (demande de devis)
- **Massif à l'entrée du lotissement du Chalet.** Dans l'immédiat, pose d'une bâche puis achats de végétaux en novembre prochain
- **Cour Max Dutertre.** Dans l'immédiat, la commission décide le nettoyage au karcher, le blanchiment du mur et l'installation des supports afin d'y planter des rosiers en novembre prochain.
- **Fleurissement des annuels dans le bourg, aux hameaux d'Athenay et de Saint-Benoit.** Etant donné le résultat concluant des plantations dans le centre bourg en 2016, les membres de la commission décident de renouveler la commande des prochains plans auprès de l'ADAPEI de Ruaudin. Les membres décident de les planter eux-mêmes le 1^{er} mai de 8h30 à 12 h. D'autre part, sur le pont du Renom, remplacement des 2 petites jardinières par 2 grandes confiées à l'ADAPEI comme l'an passé. Les géraniums pour les hameaux d'Athenay et Saint-Benoit seront achetés chez Mme Ebouveau de Roëzé.
- **Fleurissement aux entrées de bourg.** Une demande de devis sera faite auprès de Mme Ebouveau qui étudiera le choix des plantations à la place des rosiers sur la D309. Maintien des plantations de géraniums sur les 2 totems à chaque entrée de bourg sur la D.309.
- **Concours « Villes et Villages fleuris ».** Nous renouvelons notre inscription pour 2017. D'autre part, comme suggéré par les membres du jury, des vivaces seront plantés sur le bord du 2^{ème} niveau de parking, en face l'église (devis à Mme Ebouveau)
- **14 juillet.** La proposition de Abass Pyro est de 3 400 € TTC, Pyro Concept de 3 530 € TTC + 45 lampions gratuits (valeur 70,78 TTC) + 40 bâtons plastiques lumineux gratuits (valeur 66,48 TTC) + 36 bengales à 320,40 TTC. La commission a choisi

Pyro Concept. La fanfare « Le réveil des grillons » est maintenue, ainsi qu'Evelyne et Gérard Mauboussin et DJ Tonic.

Questions diverses

- **Réfection du centre-bourg.** Rappel : réunion du CAUE avec les élus le mercredi 5 avril à 18h à la Mairie.

- **Règlement intérieur du cimetière.** Réunion du groupe de travail le samedi 20 mai, de 9h à 12h.

- **Programme de la matinée citoyenne.** La réunion du vendredi 10 mars a permis d'esquisser un programme. Les ateliers retenus cette année sont :

- A l'école : nettoyage des espaces verts, traçage de jeux au sol, ponçage des jeux en bois
- Au stade : travaux de nettoyage et de peinture
- A l'église : nettoyage et embellissement de l'intérieur
- Au cimetière : passage au Karcher du mur extérieur
- Réfection du petit chemin qui relie le lotissement du chalet au chemin des Jacobins
- Préparation de l'embellissement du rond-point
- Lasurer les boiseries extérieures de la Salle des Fêtes (si le temps le permet)
- Peindre les pieds des nouvelles tables pour les associations
- Rangement du local de l'APEC
- Nettoyage de l'arboretum
- Créer des toilettes pour chiens à côté de la Salle des Fêtes
- Nettoyage des jeux en extérieur

- **Stationnement gênant devant l'abribus dans le centre-bourg.** Les élus présents au dernier Conseil d'école ont été interpellés sur le stationnement des véhicules qui utilisent l'espace devant l'abribus comme un arrêt minute pour la boulangerie. Par ailleurs, les voitures stationnées à cet endroit gênent fortement la visibilité quand on arrive de la route d'Athenay et que l'on tourne à droite vers Fercé. Il est proposé aux contrevenants, avant d'être obligé d'installer des bordures, de faire preuve de civisme et donc d'éviter de stationner à cet endroit.

La séance est levée à 23h15.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 27 mars 2017 :

- Délibération n° 2703201701 : *compte administratif assainissement 2016*
- Délibération n° 2703201702 : *compte de gestion assainissement 2016*
- Délibération n° 2703201703 : *affectation du résultat assainissement 2016*
- Délibération n° 2703201704 : *compte administratif commune 2016*
- Délibération n° 2703201705 : *compte de gestion commune 2016*
- Délibération n° 2703201706 : *affectation du résultat commune 2016*
- Délibération n° 2703201707 : *compte administratif lotissement les Trois Chênes 2016*
- Délibération n° 2703201708 : *compte de gestion lotissement les Trois Chênes 2016*
- Délibération n° 2703201709 : *affectation du résultat lotissement les Trois Chênes 2016*

- Délibération n°2703201710 : dépenses d'investissement
- Délibération n°27032017111 : DETR 2017 extension éclairage public rue des Mahotières et rue du Chêne Moreau
- Délibération n°27032017112 : DETR 2017 aménagement des trottoirs route de La Suze entre la mairie et l'école
- Délibération n°2703201712 : modification du cautionnement de la régie de la cantine
- Délibération n°2703201713 : convention avec La Suze sur Sarthe pour le financement du RASED
- Délibération n°2703201714 : subvention des voyages linguistiques des lycéens à l'étranger
- Délibération n°2703201715 : élections présidentielles : organisation du bureau et des permanences
- Délibération n°2703201716 : droit de préemption urbain
- Délibération n°2703201717 : avis du Conseil municipale sur l'enquête publique chemin des Nerreries
- Délibération n°2703201718 : avis du Conseil municipal sur l'enquête publique chemin de l'Hachet
- Délibération n°2703201719 : vente de la parcelle ZY 101
- Délibération n°2703201720 : recrutement d'un adjoint technique
- Délibération n°2703201721 : recrutement de deux adjoints d'animation dans le cadre d'un remplacement

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 27 mars 2017 :

| | | | |
|------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| M. Michel PAVARD | M. Miguel DEGOULET | Mme Sylvia PROVOTS | M. Mickaël DESPRES |
| | | | |
| M. Roland BLANCHET | Mme Isabelle LANGLAIS | M. Armand LEFEUVRE | M. Marcel LENFANT |
| | | | Absent excusé |
| Mme Amandine LIEBLE | Mme Paola MOREAU TONNELIER | Mme Renée RACAPE | M. Franck THORETON |
| Absente | | | |
| M. Bertrand VIVIER | | | |
| Absent excusé | | | |